

COMMUNE DE CAVILLARGUES

**5^{ème} DELIBERATION DE LA SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023
à 20 HEURES 30**

**Matière : FINANCES LOCALES
Sous-matière de l'acte : 7.10 Divers**

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 11+ 4 procurations

Date de convocation
Le 12 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Et le jeudi dix-neuf octobre à vingt heure trente,
Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Etaient présent(e)s : NADAL Laurent, PLUTINO Antoine, GAS Joëlle, LAVASTRE Norbert, REBOULET Franck, TOLETTI Patrick, DOSE Nathalie, FRENE Éric, FRAC Valérie, MATHIEU Pierre, BERTRAND Michèle.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : FANTON Pascale procuration GAS Joëlle, JUSTAMOND Mireille procuration FRAC Valérie, JALLIFFIER-ARDENT Catherine procuration NADAL Laurent, ARNAUD Jérôme procuration LAVASTRE Norbert

FRAC Valérie est élue à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal.

**Objet : CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FEDER**

- Vu la délibération n°2022-034 approuvant le projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire, d'une pharmacie et d'un cabinet de kinésithérapie
- Vu la délibération n°2022-034 autorisant la signature d'une promesse de vente d'une partie à détacher de 2931 m² de la parcelle C951 au lieu-dit chemin des camps et signature acte authentique de vente au vu de la construction
- Vu la délibération n°2022-034 approuvant le lancement du marché de maîtrise d'œuvre N°22DMO01 pour les travaux construction d'une maison de santé pluridisciplinaire, d'une pharmacie et d'un cabinet de kinésithérapie.
- Vu la délibération n°2023-001 approuvant la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de Cavillargues avec comme Motif n°2 : Une réglementation de la zone UE ajustée pour la création du « pôle médical », projet d'intérêt général
- Vu la délibération n°2023-053 autorisant à engager l'ensemble des procédures de passation des marchés publics relatives au projet de lancement procédure adaptée Travaux construction d'une maison de santé pluridisciplinaire, d'une pharmacie et d'un cabinet de kinésithérapie
- Vu la délibération n°2023-054 validant le plan de financement N°3 de construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire, d'une pharmacie et d'un cabinet de kinésithérapie

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de déposer un dossier de demande de subventions au FEDER.

Cette opération répond aux critères au Programme Régional Occitanie FEDER-FSE+ 2021-2027 priorité 5 – promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en valorisant les ressources - OS5ii : Volet rural - Améliorer l'accès aux soins médicaux.

Le montant prévisionnel de cette construction s'élève à 1 292 433 € HT. Monsieur le Maire propose de demander une subvention au FEDER pour la réalisation de ce projet dont le plan de financement prévisionnel HT est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT ET SUBVENTION

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant HT (en €)	Financement	Montant HT (en €)	Acquis ou sollicité
Études préalables, ingénierie	67 121	État (DETR / DSIL) (18,96%)	245 000	Sollicité
Autres études	60 364	Conseil départemental contrats territoriaux (11, 6 %)	149 937	Sollicité
Acquisitions de terrains et immeubles	170 356	Autre public : FEDER (43,72 %)	565 097	Sollicité
Frais de la maîtrise d'œuvre	65 958	Fonds de concours Agglomération (1,97 %)	25 500	A Solliciter
Travaux	612 284	Autofinancement		
Aménagement extérieur (dont VRD/espace vert/parking)	316 350	- dont Emprunt (23, 75 %)	306 899	
TOTAL	1 292 433	TOTAL	1 292 433	

Nota : Les 345 k€ en emprunt (dont 306 k€ permettant de couvrir les dépenses HT) seront compensés par un loyer annuel versé par les professionnels de santé et qui ne générera aucun bénéfice pour la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **VALIDER** le plan de financement exposé ci-dessus
- **SOLLICITER** le FEDER à hauteur de 565 097 (43.72 %) pour le financement de ce projet.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait les jour, mois, ans susdits.

Le Maire
NADAL Laurent

Envoyé en préfecture le 20/10/2023 Reçu en préfecture le 20/10/2023 Publié le ID : 030-213000763-20231019-D2023_058-DE

D2023-058